



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES JEUNES 2023

DEPARTEMENT PYRENEES ATLANTIQUES CATEGORIE des MOINS DE 13 ANS

1er Tour
12 Mars 2023
Golf de ARTIGUELOUVE
Domaine St Michel
64230 ARTIGUELOUVE
Tél 05 59 83 09 29

2eme Tour
19 Mars 2023
Golf de PAU GOLF CLUB
Rue du Golf
64140 BILLERE
Tél 05 59 13 18 56

Epreuve comptant pour le Mérite jeunes

3e Tour
02 Avril 2023
Golf de LA NIVELLE
Place William Sharp
64500 CIBOURE
Tél 05 59 47 18 99

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE V5 21/02/2023

Ce règlement particulier complète les règlements généraux du Vade-mecum 2023. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

I-1) Les joueurs (garçons et filles) doivent :

- Être de nationalité française.
- Être licenciés FFG de l'année en cours dans un club du Département des Pyrénées Atlantiques
- Être à jour du Droit de jeu Fédéral pour les joueuses et joueurs en 1ère Série
 - Avoir envoyé avant la date limite d'inscription du 1^{er} tour un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition.
 - Ou, si le joueur a fourni un certificat médical en 2021ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

I – 2) Index et Catégorie :

Les joueurs (ses) devront répondre aux catégories d'âge et quotas ci-dessous :

CATEGORIE	ANNEES de	de GARCO		ONS FILLES		Nombre
2023	NAISSANCE	Nombre	Index*	Nombre	Index*	TOTAL
U 12	2011 et après	41	36	11	45	52

^{*} Index = index arrondi maximum prévisible pour entrer dans les quotas.

NOTA: Si le nombre des inscrits excède les quotas prévus, l'index limite sera revu à la baisse, pour ne pas dépasser le nombre total. A index arrondi égal, la priorité sera donnée aux plus jeunes (1ère année de la catégorie).

Des Wild-Cards pourront être étudiées à titre exceptionnel.





II – FORME DE JEU

II - 1) Distances de Jeu

Les distances de jeu seront celles préconisées § 3.6-4 du Vade-mecum ; elles pourront être adaptées en fonction des conditions météorologiques et des particularités de chaque terrain, mais dans tous les cas elles correspondront aux départs étalonnés pour la gestion des index.

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, il sera prête par le Comité Départemental , sur les par 4 et par 5, des marques pour les 50m, 100m, et 150m.

II - 2) Forme de jeu :

Pour chaque épreuve :

Score Maximum : 18 trous par épreuve (U10 et U12)

Le Comité se réserve le droit de réduire à 9 trous en cas d'intempéries.

Classement par points en brut par sexes et catégories d'âges séparés.

II - 3) Classement:

II-3.1) Individuel

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table cidessous. Si des joueurs sont ex aequo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs. Exemple : 3 joueurs sont $3^{\text{ème}}$ ex aequo : $3^{\text{ème}}$ 60 points ; $4^{\text{ème}}$ 50 points ; $5^{\text{ème}}$ 40 points = (60+50+40) / 3 = 50 points. Les joueurs ex aequo auront donc chacun 50 points.

Diago	Points			
Place	Garçons	Filles		
1 ^{er}	100	100		
2 ^{ème}	80	80		
3 ^{ème}	60	60		
4 ^{ème}	50	50		
5 ^{ème}	40	40		
6 ^{ème}	30	30		
7 ème	20	20		
8-10 ^{ème}	10	10		
11-15 ^{ème}	5	0		

Le classement final prendra en compte le total des points obtenus sur les 2 meilleures cartes. Les joueurs n'ayant participé qu'à une épreuve seront classés avec les seuls points obtenus.

Pour la 1^{ère} place, si après le classement en point l'égalité persistait, les joueurs seront départagés en comparant la carte non prise en compte, puis la meilleure carte des 3 tours, puis la 2^{ème} meilleure carte des 3 tours, etc...





II-3.2) Par club

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue dans chacune des catégories, pour chacune des trois épreuves selon la table ci-dessous. Le classement sera fait sans départager les ex æquo : si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Diese	Points			
Place	Garçons	Filles		
1 ^{er}	10	10		
2 ^{ème}	8	8		
3 ^{ème}	6	6		
4 ^{ème}	5	5		
5 ^{ème}	4	4		
6 ^{ème}	3	3		
7 ^{ème}	2	2		
8-10 ^{ème}	1	1		

Après les 3 épreuves, un classement sera fait par club en cumulant les points obtenus par les joueurs et joueuses d'un même club.

En cas d'annulation d'un des trois tours, le classement individuel sera fait par sexe et par catégorie sur le score brut du tour joué. En cas d'égalité le départage se fera par l'ordinateur. Le classement par club se fera avec le même barème sur les points acquis lors du tour joué.

III – ENGAGEMENT

III - 1) Inscriptions:

Les inscriptions sont gratuites :

Les joueurs doivent s'inscrire par l'intermédiaire des Clubs auprès de la Commission sportive du Comité Départemental (ffgolf64.sportif@gmail.com) <u>au plus tard 15 jours avant le 1^{er} tour soit le le 26 FEVRIER 2023</u> avec les noms, prénoms, date de naissance, catégories, et N° de licence.

Les joueurs qui ne joueraient pas le 1er tour devront aussi s'inscrire au plus tard 15 jours avant le 1er tour soit le 26 Février pour pouvoir participer au 2ème tour et au 3eme tour.

La liste des joueurs retenus est valable pour les 3 épreuves : les éventuels forfaits doivent être signalés pour chaque épreuve (cf. §2.2).

Tout engagement arrivant après cette date sera irrévocablement refusé.

III - 2) Forfaits:

Tout forfait non notifié au plus tard 48h avant la date de l'épreuve (sauf cas de force majeure) et tout abandon non justifié entraînera l'exclusion du joueur pour la suite du Championnat.

IV – DEROULEMENT DES EPREUVES





Voir en-tête du Règlement

IV - 2) Comportement des joueurs :

Les règlements généraux des épreuves s'appliquent, à savoir :

- Epreuves « non-fumeur ».
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation de chariots électriques n'est pas autorisée.
- L'utilisation d'un dispositif électronique de mesure de distance n'est pas autorisée (Pénalité : 1ère infraction = pénalité générale ; 2ème infraction = disqualification).
- Les parents et accompagnateurs ne sont pas autorisés sur le parcours les conseils étant interdits.
- Seuls seront autorisés auprès des joueurs U10/U12 des « suiveurs de partie ».(désignés par le Comité) Le suiveur de partie peut être un bénévole de club, un ASBC (Aide Sportif Bénévole de Club), un parent (grand-frère, grande-sœur, père, mère...) mais il ne doit pas y avoir de lien de parenté entre un suiveur et les enfants d'une partie (cf. § 1.2.2-4 Vademecum 2023).
- Toute infraction aux règles ci-dessus entraîne, après un avertissement, la disqualification du joueur.

IV - 3) Gestion des épreuves :

Elle est assurée par le Comité Départemental.

Les résultats seront envoyés aux clubs de licence des joueurs et mis en ligne sur le site du Comité départemental.

IV - 4) Départs :

Les départs se font par séries et catégories d'âges décroissantes (U10 en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index pour la 1ère épreuve et dans l'ordre inverse du classement de la 1ere épreuve pour la seconde et de l'addition des 1ere et 2eme pour la troisième.

V – REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu lors du dernier tour de cette épreuve et sera suivi d'un goûter offert par le Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés et les 1^{er} de chaque catégorie recevront le titre de Champion Départemental.

VI – COMITE DE L'EPREUVE

La composition du comité de l'épreuve sera affichée à chaque tour au tableau officiel. Elle comportera au minimum :

- Un représentant du Comité Départemental
- Un représentant du golf recevant





Pour des raisons de force majeure ou en cas de situation imprévue, le Comité de l'Epreuve peut décider de modifier tout ou partie du présent règlement.